



Bulletin

Bulletin Suisse des Droits de l'enfant - Schweizer Bulletin der Kinderrechte

**Dans ce
numéro:**

Sommaire complet page 3
Inhaltsverzeichnis Seite 3

p. 4	ONU: rapport sur la liberté d'expression
p. 8	Campagne du BICE «Stop au harcèlement»
p. 12	DEI-Liban: protection des enfants
S. III-IV	Dossier: Philosophie für Kinder



**La philosophie
pour enfants**

Dossier p. I-II

EDITORIAL

C'EST À GENÈVE QUE SE DÉROULERA EN JANVIER 2015, LE « CONGRÈS MONDIAL SUR LA JUSTICE JUVÉNILE » À L'INTENTION DES ETATS, DES PROFESSIONNELS DE LA JUSTICE JUVÉNILE, DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DES ONGS. DES INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX EXISTENT ET LE CONGRÈS VISERA ESSENTIELLEMENT À FAIRE PROGRESSER LEUR MISE EN ŒUVRE.

Il s'agira de contribuer à la sensibilisation de l'opinion publique, tant nationale qu'internationale, au respect des droits et de la dignité des enfants en conflit avec la loi et à la diversité des mesures éducatives, qui seules peuvent offrir aux enfants eux-mêmes et à la communauté une chance de rétablir une harmonie durable dans leur intérêt commun.

DANNIELLE PLISSON
Secrétaire générale

Les Etats sont invités à saisir l'opportunité du Congrès Mondial pour prendre des engagements volontaires en vue d'améliorer leurs lois et procédures concernant les enfants en conflit avec la loi, les enfants victimes et témoins, en conformité avec les normes internationales en justice juvénile.

L'annonce du congrès se trouve en fin de *Bulletin*, nous ne manquerons pas de vous donner dans le *Bulletin* de mars un compte rendu des contributions et travaux présentés.

D'ores et déjà, il faut s'attendre à ce que l'administration de la justice juvénile française une étape importante et que les droits de l'enfant s'en trouvent renforcés à tous les niveaux, ce dont nous nous réjouissons fortement.

Le Dossier du *Bulletin* du mois de septembre 2014, signé par le Prof. Dr. Dr. h.c. Nicolas QUELOZ de la faculté de droit de l'Université de Fribourg (Suisse), soulignait combien la détention des mineurs est un sujet controversé, en particulier parce qu'elle est contraire à la philosophie éducative de la justice des mineurs. En Suisse, bien que la détention avant jugement – ainsi que la détention administrative du droit des étrangers – soient interdites avant l'âge de 15 ans révolus, elles sont malheureusement pratiquées par les autorités. Dans son article, le Prof. N. Queloz

décrivait ces situations, leur cadre juridique et examinait de façon critique les décisions prises.

Un autre sujet a retenu notre attention en préparant ce *Bulletin*: la violence à l'encontre des enfants, dans les prisons aux Etats Unis, dans les écoles en Chine, dans la guerre en Irak et en Afghanistan ainsi que dans plusieurs pays africains et d'Amérique du sud, cette liste n'est, bien évidemment malheureusement, pas exhaustive et le rapport de l'UNICEF intitulé « Cachée sous nos yeux » s'appuie sur les données provenant de 190 pays, apportant des informations sur les violences dans des lieux où les enfants devraient se trouver en sécurité: leurs communautés, leurs écoles et leurs foyers. ■

EDITORIAL Im Januar 2015 findet in Genf der „Weltkongress zum Jugendstrafrecht“ statt, an dem verschiedene Staatsvertreter, Fachleute aus dem Bereich Jugendstrafrecht, weltweit agierende Organisationen sowie NGOs teilnehmen werden. Es bestehen zwar bereits internationale rechtliche Mittel, doch der Kongress soll dazu beitragen, dass diese auch Anwendung finden. Ziel ist, die breite Öffentlichkeit, national wie international, für die Berücksichtigung der Rechte und Würde von Kindern, die mit dem Gesetz im Konflikt geraten sind, und für eine Vielfalt an erzieherischen Massnahmen zu sensibilisieren, die den Kindern selbst und der Gemeinschaft die Chance geben, im beiderseitigen Interesse auf lange Sicht ein harmonisches Miteinander zu schaffen. Die teilnehmenden Staaten sind dazu eingeladen, die Gelegenheit des Weltkongresses zu nutzen, um auf freiwilliger Basis ihre Gesetzeslage und die bestehenden Verfahren im Umgang mit straffällig gewordenen Kindern, minderjährigen Opfern und Zeugen so anzupassen, dass sie mit den internationalen Normen des Jugendstrafrechts vereinbar sind.

Die Ankündigung des Kongresses befindet sich im hinteren Teil des Bulletins. In unserer Märzausgabe werden wir dann einen Überblick über die vorgestellten Beiträge und Arbeiten geben. Schon jetzt ist damit zu rechnen, dass für die Ausübung der Jugendgerichtsbarkeit eine neue Etappe anbricht und die Kinderrechte in jedem Fall gestärkt werden, was natürlich Anlass zur Freude gibt.

Im Dossier der Septemerausgabe 2014 betonte Prof. Dr. Dr. h. c. Nicolas Queloz, der an der Juristischen Fakultät der Universität Fribourg (Schweiz) lehrt, die Jugendhaft sei vor allem deshalb ein kontrovers diskutiertes Thema, weil sie dem Bildungsansatz des Jugendstrafrechts zuwiderläuft. In der Schweiz ist zwar die Untersuchungshaft – ebenso wie die ausländerrechtliche Administrativhaft – für Jugendliche, die das 15. Lebensjahr noch nicht vollendet haben, verboten, doch beide werden nach wie vor von den Behörden praktiziert. In seinem Artikel beschreibt Prof. N. Queloz diese Situationen und den jeweils geltenden gesetzlichen Rahmen und kommentiert die getroffenen Entscheidungen.

Bei der Vorbereitung dieses Bulletins hat uns ausserdem ein weiteres Thema beschäftigt: Gewalt gegen Kinder – ob in US-amerikanischen Gefängnissen, chinesischen Schulen, während des Kriegs im Irak und in Afghanistan oder auch in verschiedenen afrikanischen und südamerikanischen Ländern. Diese Liste ist leider noch lange nicht vollständig. So stützt sich ein Bericht von UNICEF mit dem Titel „Verborgen vor unseren Augen“ auf Daten aus 190 Ländern und informiert über Gewalt an den Orten, wo Kinder sich am sichersten fühlen sollten: in ihren Gemeinschaften, Schulen und Elternhäusern. *Übersetzung Katrin Meyberg*

BULLETIN SUISSE DES DROITS DE L'ENFANT
SCHWEIZER BULLETIN DER KINDERRECHTE

RÉDACTRICE RESPONSABLE
LEITENDE REDAKTEURIN
Danielle Plisson

ONT CONTRIBUÉ À CETTE ÉDITION
BEITRÄGE DIESER AUSGABE VON
Ileana Bello, Laetitia Bernardinelli,
Noah Charpenne, Sarah Charpenne,
Catherine Christodoulidis, Claire Descloux,
Amélie Evéquo, Joséphine Mettraux,
Katrin Meyberg, proPhilo, Anna D. Tomasi.

TRADUCTIONS
ÜBERSETZUNGEN
Katrin Meyberg.

MISE EN PAGE
Stephan Boillat
1224 Chêne-Bougeries

IMPRESSION
Coprint
1228 Plan-les-Ouates

Les abonnements se font par volume.
Chaque volume est constitué de
4 numéros (ou de 2 numéros simples et
1 numéro double) correspondant à une
année. Toute personne qui s'abonne en
cours d'année recevra automatiquement
tous les numéros de l'année en cours.

Prix du numéro :
CHF 15.–
Abonnement annuel :
CHF 65.–/an
(frais d'envoi inclus)

DEI-SUISSE :
CP 618 - CH-1212 Grand-Lancy
Tél. + Fax : [+ 41 22] 740 11 32 et 771 41 17
E-mail : dei@dei.ch
Site internet : www.dei.ch
CCP 12-10020-5

La Section Suisse de Défense des Enfants-
International est une organisation non
gouvernementale dont le but principal est
la promotion et la défense des droits de
l'enfant.

Le chanteur Henri Dès en est le président
depuis 1985.

Défense des Enfants-International est un
mouvement mondial formé par
48 sections nationales et 20 membres
associés répartis sur tous les continents.
Fondée en 1979, l'organisation possède le
statut consultatif auprès de l'ONU (ECOSOC),
de l'UNICEF, de l'UNESCO et du Conseil de
l'Europe. Son secrétariat international est
basé à Genève.

Couverture: © iStockphoto

SOMMAIRE - INHALTSVERZEICHNIS

p. 2 Editorial - Editorial (Deutsch)

INTERNATIONAL - NATIONS UNIES

p. 4 ONU: rapport sur la liberté d'expression des enfants

p. 4 ETATS-UNIS: les prisons pour mineurs de New York

p. 5 Rapport de l'UNICEF: les enfants victimes d'une violence omniprésente

p. 6 IRAK: l'ONU dénonce les violences sexuelles par l'Etat islamique

p. 6 CHINE: Pékin, la complainte des enfants migrants

p. 7 EGYPTE: des enfants torturés en prison

EUROPE

p. 8 BICE: campagne «Stop au harcèlement sur Internet»

p. 9 Prix Nobel de la Paix 2014

p. 9 ALLEMAGNE: vers une dépénalisation de l'inceste

NOUVELLES DU MOUVEMENT

p. 10 27^e session du Conseil des droits de l'homme

p. 10 DEI: étude sur les enfants privé de liberté

p. 12 DEI-Liban: protection des enfants en conflit avec la loi et en danger

DOSSIER

p. I-II La philosophie pour les enfants

S. III-IV Philosophie für Kinder

DROITS DE L'ENFANT EN SUISSE

p. 15 L'avis des enfants devrait être évalué

p. 15 Draguer les mineurs sur Internet

A NE PAS MANQUER!

p. 16 Congrès mondial sur la justice juvénile

p. 16 Séminaire de formation philosophie pour enfants



INTERNATIONAL - NATIONS UNIES

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le rapporteur spécial de l'ONU publie un rapport sur la liberté d'expression des enfants

DANS CE RAPPORT, SOUMIS EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 25/2 DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, LE RAPPORTEUR SPÉCIAL FRANK LA RUE, SUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DU DROIT À LA LIBERTÉ D'OPINION ET D'EXPRESSION, MET L'ACCENT SUR LE DROIT DE L'ENFANT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION. IL DEMANDE À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ET AUX ÉTATS DE PRÊTER D'AVANTAGE ATTENTION À CE DROIT, AINSI QU'AU DROIT DES ENFANTS À L'INFORMATION, TOUT EN PRENANT NOTE AVEC PRÉOCCUPATION DE L'ADOPTION DE DIFFÉRENTES MESURES DE RESTRICTION DE L'INFORMATION AU NOM DE LA SOI-DISANT PROTECTION DES ENFANTS.

La Convention relative aux droits de l'enfant reconnaît expressément que les enfants sont des sujets de droit à part entière. En vertu de cette convention, il n'est pas acceptable de prendre pour prétexte l'immaturation des enfants pour les priver de droits qui seraient réservés aux adultes. Les enfants ne sont pas des êtres humains miniatures, dotés de minidroits humains. Bien au contraire, la Convention vient développer la protection de leurs droits civils et politiques et prescrit un certain nombre de mesures pour que chaque enfant puisse pleinement s'épanouir. Elle dispose également que l'enfant a droit à une liberté d'expression de plus en plus importante en fonction de son degré de maturité.

Nul ne conteste qu'il est absolument nécessaire de protéger les enfants contre les dangers qui les menacent et que les adultes ont le devoir de les guider.

Néanmoins, il arrive trop souvent que les risques auxquels les enfants pourraient être confrontés en raison de leur jeune âge et de leur relative immaturité soient exagérés et utilisés comme prétexte pour limiter indûment les droits des adultes et des enfants à la liberté d'expression.

Ces restrictions peuvent tenir à des définitions trop vagues ou trop larges de ce que constituent des informations

nuisibles ou sont tout simplement perpétuées par acceptation tacite de comportements autoritaires à l'école, au sein de la famille et dans la société en général.

Si Internet est généralement considéré comme un outil indispensable à la promotion du développement et des droits humains, il va aussi de soi qu'il constitue un précieux instrument pour les enfants. Toutefois, le risque qu'il soit utilisé à des fins violentes ou abusives a suscité un certain nombre d'inquiétudes. La censure et les restrictions massives imposées à l'utilisation des communications numériques sont non seulement inacceptables mais aussi inefficaces face à ce danger. Les normes relatives aux droits de l'homme appellent à une approche équilibrée selon laquelle l'imposition de restrictions sur les communications doit obéir à des critères de nécessité et de proportionnalité rigoureux.

Dans le présent rapport, le Rapporteur spécial décrit la façon dont le droit de l'enfant à la liberté d'expression est défini dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier dans la Convention relative aux droits de

ÉTATS-UNIS

Les prisons pour mineurs de New York gangrenées par la violence

LES PRISONS POUR JEUNES DÉLINQUANTS À NEW YORK SONT GANGRENÉES PAR DE LA VIOLENCE EXTRÊME ET UNE SÉCURITÉ DÉFAILLANTE, DES GARDIENS VIOLANT FRÉQUEMMENT LES DROITS DES DÉTENUÉS ADOLESCENTS ET LES SOUMETTANT À UN «USAGE CROISSANT DE FORCE EXCESSIVE ET INUTILE», A AFFIRMÉ LUNDI LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS UN RAPPORT ACCABLANT.

Le rapport, résultat d'une enquête de deux années et demie du département de la Justice sur la violence dans trois établissements pour adolescents de Rikers Island, recommande des réformes majeures dans pratiquement tous les aspects du traitement réservé à ces jeunes.

Il identifie des problèmes survenus entre 2011 et 2013 à Rikers, qui se traduisent probablement aussi chez les détenus d'âge adulte, incluant une piètre formation, des enquêtes inadéquates, une structure de gestion inefficace et l'usage abusif de l'isolement cellulaire, particulièrement pour les détenus atteints de troubles mentaux.

«La conclusion en bout de ligne est celle-ci: selon notre enquête, pour les détenus adolescents, Rikers Island n'a plus sa raison d'être», a dit le procureur de Manhattan Preet Bharara en conférence de presse.

Le maire Bill de Blasio a déjà promis de réformer le deuxième système carcéral en importance aux États-Unis, comptant une moyenne de 11 500 détenus. En mars, il a désigné comme commissaire Joseph Ponte, un responsable de longue date des services correctionnels au Maine comptant une réputation de réformateur.

Les procureurs ont reconnu que MM. de Blasio et Ponte avaient hérité de la plupart des problèmes, qui ont été répandus depuis des années malgré quelques faibles efforts durant les dernières années au pouvoir du maire Michael Bloomberg.

Dans un communiqué, M. Ponte a dit s'engager à améliorer «radicalement» la sécurité pour les détenus adolescents, disant avoir déjà commencé à réinventer les politiques pour les «amener au 21e siècle», ayant ordonné l'installation rapide de caméras et le recrutement et la formation de plus de gardiens expérimentés.

Dans un établissement pour adolescents, un consultant mis à profit par les procureurs fédéraux a dit n'avoir jamais vu auparavant un taux si élevé de coups à la tête, un niveau si grand d'usage de la force par les gardiens et une violence si répandue entre détenus.



l'enfant. Il explique ensuite de manière détaillée les principaux obstacles à la réalisation de ces droits, notamment les restrictions qui limitent directement les droits de l'enfant à la liberté d'expression et à l'information, et les restrictions globales qui ont pour but affiché de protéger les enfants, mais pour effet indirect de restreindre la liberté d'expression des adultes. Le Rapporteur spécial revient également sur certaines initiatives visant à protéger et à promouvoir le droit des enfants à la liberté d'expression. Conscient de l'influence révolutionnaire d'Internet sur les sociétés contemporaines, le Rapporteur spécial examine l'importance que revêtent les nouvelles technologies pour la promotion des droits des enfants ainsi que les nouveaux sujets d'inquiétude à cet égard. En conclusion, il donne des recommandations pour aligner les législations et les pratiques en vigueur à l'échelle nationale sur les normes pertinentes consacrées par le droit international des droits de l'homme.

Pour établir le présent rapport, le Rapporteur spécial a examiné les études disponibles et consulté des spécialistes du droit des enfants à la liberté d'ex-

pression. Il a également tiré parti des données collectées par le Child Rights International Network (CRIN). Il a aussi organisé des consultations d'experts sur le sujet, à Johannesburg (Afrique du Sud), Rio de Janeiro (Brésil), Florence (Italie) et Mexico.

Le Rapporteur spécial recommande que les États prennent les mesures énoncées ci-après: révision des lois, règlements et politiques en vue d'éliminer les restrictions injustifiées à la liberté d'expression des enfants; promotion du droit des enfants à la liberté d'expression; promotion de l'accès à Internet et sécurité en ligne; efforts visant à stimuler, à l'échelle mondiale, l'intérêt pour le droit des enfants à la liberté d'expression. ■

Source: Crin

VIOLENCE

LES ENFANTS VICTIMES D'UNE VIOLENCE OMNIPRÉSENTE SELON UN RAPPORT DE L'UNICEF

LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF) A PUBLIÉ JEUDI DE NOUVELLES DONNÉES RÉVÉLANT L'AMPLEUR DES SÉVICES PHYSIQUES, SEXUELS ET PSYCHOLOGIQUES QUE SUBISSENT LES ENFANTS À TRAVERS LE MONDE ET METTANT EN ÉVIDENCE LES ATTITUDES QUI PERPÉTUE ET JUSTIFIE CETTE VIOLENCE.

«Ce sont des données qui mettent mal à l'aise : aucun gouvernement ou parent ne voudra les voir», a affirmé le Directeur exécutif de l'UNICEF, Anthony Lake. «Mais si nous n'affrontons pas la réalité que représentent chacune de ces statistiques révoltantes – c'est à dire la vie d'un enfant dont le droit à une enfance sûre et protégée a été violé – nous n'abandonnerons jamais cette mentalité selon laquelle la violence contre les enfants est normale et tolérable.»

Intitulé «Cachée sous nos yeux», ce rapport de l'UNICEF s'appuie sur les données provenant de 190 pays, apportant des informations sur les violences dans des lieux où les enfants devraient se trouver en sécurité: leurs communautés, leurs écoles et leurs foyers.

Il fournit des détails sur les effets durables et souvent intergénérationnels de la violence et montre que les enfants qui y sont exposés ont davantage tendance à devenir chômeurs, à vivre dans la pauvreté et à se comporter de façon violente envers les autres.

Les auteurs font valoir que les données proviennent seulement de personnes qui ont accepté de faire connaître leur opinion et qu'elles représentent par conséquent une estimation minimale du problème.

S'agissant de violence sexuelle, le rapport note ainsi que dans le monde, environ 120 millions de filles de moins de 20 ans (environ 1 sur 10) ont subi des rapports sexuels forcés ou d'autres actes sexuels forcés et une sur trois des adolescentes mariées âgées de 15 à 19 ans (84 millions) ont été victimes de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles perpétrées par leurs maris ou partenaires. La prévalence de la violence entre partenaires est de 70% ou plus en République démocratique du Congo et en

Guinée équatoriale et s'approche ou dépasse 50% en Ouganda, en Tanzanie et au Zimbabwe.

Le rapport note également qu'un cinquième des victimes d'homicides dans le monde sont des enfants et des adolescents de moins de vingt ans, ce qui s'est traduit par environ 95 000 décès

en 2012. Les homicides sont les principales causes de décès chez les garçons et adolescents âgés de 10 à 19 ans au Panama, au Venezuela, en El Salvador, à Trinité-et-Tobago, au Brésil, au Guatemala et en Colombie. ▶

.....
«La violence envers les enfants n'est pas inévitable. On peut la prévenir si nous refusons qu'elle reste dans l'ombre. Les faits contenus dans ce rapport nous obligent à agir, dans l'intérêt de chacun de ces enfants et pour renforcer les sociétés partout dans le monde.»
 ANTHONY LAKE

▷ S'agissant des attitudes face à la violence, le rapport constate que près de la moitié des adolescentes âgées de 15 à 19 ans (environ 126 millions) pensent qu'un mari est en droit de battre sa femme dans certaines circonstances. Cette proportion passe à 80% en Afghanistan, en Guinée, en Jordanie, au Mali et au Timor-Leste.

L'UNICEF présente six stratégies pour permettre à la société dans son ensemble – des familles aux gouvernements – de prévenir et de réduire la violence contre les enfants. Elles consistent entre autres à aider les parents; à enseigner aux enfants des aptitudes à la vie quotidienne; à changer les mentalités; à renforcer les systèmes judiciaires, pénaux et sociaux; et à collecter des éléments de preuve concernant la violence et ses coûts humains et socio-économiques, ainsi qu'à sensibiliser le public, afin de changer les mentalités et les normes sociales.

«La violence envers les enfants n'est pas inévitable. On peut la prévenir si nous refusons qu'elle reste dans l'ombre. Les faits contenus dans ce rapport nous obligent à agir, dans l'intérêt de chacun de ces enfants et pour renforcer les sociétés partout dans le monde», a dit M. Lake. ■

Source: CRIN

IRAQ

L'ONU dénonce les violences sexuelles par l'Etat islamique contre les minorités

LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA VIOLENCE SEXUELLE DANS LES CONFLITS, ZAINAB BANGURA, ET LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR L'IRAQ, NICKOLAY MLADENOV, ONT FAIT PART MERCREDI DE LEUR VIVE PRÉOCCUPATION CONCERNANT LES INFORMATIONS FAISANT ÉTANT DE VIOLENCES SEXUELLES CONTRE LES MINORITÉS EN IRAQ.

«Nous sommes profondément préoccupés par les informations récurrentes faisant état d'actes de violence, notamment de violence sexuelle contre des femmes, des adolescentes et des adolescents appartenant à des minorités iraqiennes», ont déclaré M. Bangura et M. Mladenov dans une déclaration à la presse conjointe.

«Des récits atroces sur l'enlèvement et la détention de femmes, de filles et de garçons yézidis, chrétiens, turkmènes et shabaks, et des informations sur des viols sauvages nous parviennent d'une manière alarmante.» ont-ils ajouté, en soulignant que 1'500 Yézidis et Chrétiens ont été contraints à l'esclavage sexuel.

«Nous condamnons dans les termes les plus forts le fait que les femmes et les enfants sont spécifiquement visés et la barbarie des actes commis par l'État islamique en Iraq et au Levant contre les minorités dans les zones sous son contrôle, et nous rappelons à tous les groupes armés que les actes de violence sexuelle constituent de graves violations des droits humains qui peuvent être considérés comme des crimes de guerre et crimes contre l'humanité», a dit M^{me} Bangura, qui a exhorté toutes les parties au conflit à respecter leur responsabilité de protéger les civils.

M. Mladenov a appelé les gouvernements de la région et la communauté internationale à libérer rapidement les femmes et les filles en captivité et à soutenir le gouvernement iraquien dans ses efforts pour protéger ses citoyens.

«Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence sexuelle dans les conflits et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) continueront de surveiller la situation en Iraq en ce qui concerne la violence sexuelle afin de s'assurer que les responsables rendent des comptes et de plaider pour le soutien et l'assistance aux survivants de ces actes barbares», ont dit M^{me} Bangura et M. Mladenov.

Source: Crin, septembre 2014

CHINE

«Je veux aller à l'école!»: à Pékin, la plainte des enfants de migrants

BRANDISSANT UNE PANCARTE, FANG MINGXING, SIX ANS, EST EN PREMIÈRE LIGNE D'UNE MANIFESTATION À PÉKIN: «JE VEUX ALLER À L'ÉCOLE!», CRIE CE FILS DE MIGRANT À QUI LA LOI CHINOISE INTERDIT D'INTÉGRER LE SYSTÈME ÉDUCATIF LOCAL. IL A L'ÂGE DE DÉBUTER CET AUTOMNE SA SCOLARITÉ. MAIS IL S'EST VU REFUSER TOUTE PLACE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES PÉKINOISES, À L'INSTAR DE MILLIERS D'AUTRES ENFANTS DONT LES PARENTS SONT VENUS DU RESTE DE LA CHINE OCCUPER UN EMPLOI DANS LA CAPITALE.

Certains parents, souvent établis à Pékin depuis dix ans ou davantage, s'en prennent désormais aux autorités communistes de la municipalité pour exiger une scolarisation. Les migrants, qui ont quitté des régions rurales appauvries pour rejoindre les métropoles, ont été le moteur de l'insolente ascension économique chinoise. Ils sont maintenant 245 millions dans le pays, selon des chiffres officiels.

Mais faute de permis de résidence, le «hukou», leurs droits d'accès aux services

publics de santé et d'éducation dans les villes où ils se sont installés sont fortement restreints. Le gouvernement conseille à ces migrants, qui pour certains ont quitté leur campagne depuis plus de 10 ans, de rentrer chez eux, car les ressources à Pékin ne sont pas suffisantes pour leur permettre d'accéder à tous les services, écoles, formations, soins médicaux, etc.

Restrictions «simplistes»

Alors que la loi prévoit neuf années d'éducation gratuite et obligatoire, les plus grandes métropoles ont permis aux migrants ces dernières années d'envoyer leurs enfants dans des écoles, même sans «hukou», mais en exigeant de multiples documents administratifs.

Pour l'année scolaire à venir, des districts de Pékin ont affiché des conditions supplémentaires: les deux parents devront résider et travailler dans le quartier autour de l'école, excluant ainsi les migrants effectuant de longs trajets intra-urbains pour se rendre au



travail. Certaines autorités leur réclament également des attestations de paiements de sécurité sociale, voire même des certificats de propriété. Et d'autres parents se sont vus déclarer d'emblée que, quels que soient les documents fournis, l'inscription de leur enfant sera de toute façon refusée. La municipalité de Pékin (21 millions d'habitants) et les administrations de quartiers n'ont pas souhaité répondre à l'AFP. Selon le journal libéral Nanfang Zhoumo, les restrictions visant les migrants dans la capitale priveront d'éducation des «dizaines de milliers» d'enfants chinois.

Nulle part où aller

Le Parti communiste chinois, conscient de l'ampleur du problème des migrants, s'est récemment déclaré décidé à accorder de nouveaux droits à ces citoyens de seconde zone. Mais en même temps, la Chine a décidé l'an dernier de contrôler «strictement» la taille de la population des grandes métropoles et de diriger les migrants vers les villes moyennes, pour lesquels les autorités ont promis d'accorder 100 millions de permis de résidence d'ici à 2020.

«Trop simpliste», a regretté Fu Weigang, de l'Institut de finance et de droit de Shanghai, qui estime que la population de Pékin n'a pas besoin d'être limitée. La Chine a sous-investi dans le secteur éducatif, a-t-il expliqué à l'AFP: ainsi, Pékin ne compte plus aujourd'hui qu'un millier environ d'écoles primaires publiques contre 1 800 en l'an 2000, alors que dans le même temps, la population bondissait de 60%. Une vague d'établissements privés ont certes ouvert pour combler ces carences — mais ne faisant pas partie du système éducatif officiel, beaucoup ne permettent pas de présenter l'examen d'entrée à l'université.



Et les écoles privées qui ont réussi à intégrer le système officiel «réclament désormais les mêmes documents que les écoles du gouvernement», regrette M. Ji, un père patron d'une imprimerie. «Je suis prêt à payer pour que mon enfant puisse aller à l'école à Pékin, mais il n'y a nulle part où il puisse aller», soupire-t-il. Les manifestations devant des bâtiments of-

ficiels ne sont guère entendues: les responsables municipaux ont refusé de rencontrer les parents protestataires, dont certains ont dit avoir été arrêtés ou placés en résidence surveillée. «Notre enfant a grandi à Pékin. Sommes-nous censés retourner à la campagne et devenir des paysans pauvres?», s'écrie une mère, Wang Ying. «Notre demande est pourtant simple: que notre enfant aille à l'école». ■ Source: AFP

EGYPTE

DES ENFANTS TORTURÉS EN PRISON

LE 27 AOÛT 2014, ALKARAMA A SOUMIS LES CAS DE 52 ENFANTS VICTIMES DE TORTURE ET D'ABUS SEXUELS DANS LA PRISON D'ALEXANDRIE EL KOUM DEKKA AU RAPPORTEUR SPÉCIAL DES NATIONS UNIES SUR LA TORTURE. ÂGÉS ENTRE 15 ET 18 ANS, ILS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS POUR AVOIR MANIFESTÉ PACIFIQUEMENT CONTRE LE RÉGIME; LA PLUPART SONT DÉTENUS DE FAÇON ARBITRAIRE DEPUIS PLUS DE HUIT MOIS.

Accusés de «manifester sans autorisation», d'«agressions contre des agents de police» et d'«appartenance à un parti interdit» — accusations communes contre les opposants politiques — ces mineurs sont à risque de voir leur détention préventive renouvelée de nombreuses fois, comme le permet le droit pénal égyptien. C'est pourquoi, malgré les vives craintes pour leur intégrité physique et morale soulevées par leurs avocats lors de leurs audiences respectives devant la Cour des délits d'Alexandrie, le juge a refusé de reconnaître

les déclarations des victimes et a renouvelé leur détention préventive.

Les signes de torture sont pourtant évidents, de même que leur état de santé physique et mentale en nette détérioration du aux conditions d'hygiène épouvantables dans lesquelles ils sont détenus. Soumis au harcèlement constant des gardiens de prison ainsi qu'à leurs mauvais traitements, ces jeunes sont également régulièrement battus par les officiers chargés de la surveillance de la prison, qui lâchent parfois leurs chiens sur eux, les terrorisant et les cicatrisant à vie. Ces mineurs rapportent aussi à leurs avocats les différentes tortures auxquelles ils sont soumis dans des cellules spécifiques et isolées, telles que des brûlures avec des mégots de cigarettes, des électrocutions, y compris sur les parties génitales, des violences sexuelles, et parfois des viols, tout en étant suspendus par les mains pour heures. ▶

- ▷ «Notre organisation est particulièrement préoccupée par ces témoignages», déclare Rachid Mesli, directeur juridique d'Alkarama. «Comme indiqué dans la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants, "en raison de [leur] manque de maturité physique et mentale, ont besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée" – en tant que groupe vulnérable, ils jouissent donc d'une plus grande protection sous le droit international. L'attitude des juges et gardiens de prison égyptiens est inexcusable. Les autorités égyptiennes doivent cesser cette pratique systématique et généralisée de la torture, qui, de par son ampleur, pourrait les rendre passibles de poursuites pour crimes contre l'humanité dans le Statut de Rome».

Compte tenu des faits décrits ci-dessus, Alkarama a adressé une communication au Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, demandant aux autorités égyptiennes d'enquêter sur ces allégations de toute urgence et de traduire leurs auteurs en justice. Les autorités égyptiennes ne peuvent pas rester complice de ces violations flagrantes des droits de l'homme et doivent mettre fin à la torture et aux mauvais traitements de ces enfants, et les libérer immédiatement. ■

Source: CRIN

EUROPE

Campagne «stop au harcèlement sur Internet»

DANS LA VIE DE TOUS LES JOURS, PRÉVENIR ET COMBATTRE LE HARCÈLEMENT, C'EST POSSIBLE! EN LIEN AVEC L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT, LE BICE A LANCÉ CETTE ANNÉE UNE CAMPAGNE CONTRE LE HARCÈLEMENT SUR INTERNET QUI A ÉTÉ PRÉSENTÉE À LA SESSION DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DE L'ONU (CRC) DE SEPTEMBRE 2014 SUR LES ENFANTS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX.

Le harcèlement, qu'est-ce que c'est?

En ce qui concerne spécifiquement le harcèlement sur Internet, il peut exister de diverses manières : les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne, la propagation de rumeurs, le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale, la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe, la publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture.

Il touche les adolescents et les jeunes en premier lieu, mais pas seulement. Nous sommes tous concernés par cette nouvelle forme de violence en forte progression depuis quelques années*.

Que peut-on faire contre le harcèlement sur Internet?

Je m'engage en signant la campagne!

Cette campagne de signatures est accompagnée d'une mobilisation des enfants, jeunes et adultes sur les réseaux sociaux pour une vaste action de sensibilisation autour du sujet, dont les enfants et les jeunes seront les principaux acteurs.

En participant à cette campagne à partir de 13 ans, je montre ma volonté d'agir pour prévenir le harcèlement sur Internet, je m'engage à ne pas être auteur de harcèlement et à dissuader les autres de le devenir en en parlant autour de moi.



- Je réfléchis avant de publier quelque chose sur Internet (est-ce que j'aimerais que l'on dise la même chose de moi?),
- Je ne poste pas ou ne partage pas des contenus – rumeurs, moqueries, injures, menaces... – qui peuvent faire du mal aux autres, quel que soit leur âge, même sous un pseudo,
- Je suis conscient(e) qu'il est très difficile d'effacer complètement un contenu publié sur Internet,
- La solution c'est d'en parler! Si je suis victime ou témoin de harcèlement sur Internet, je décide de réagir, de ne pas (me) laisser faire et d'en parler à des personnes de confiance de mon entourage ou à un réseau spécialisé*,
- J'appelle tous les utilisateurs des réseaux sociaux et les institutions à se mobiliser pour faire cesser cette nouvelle forme de violence dont souffrent des millions de jeunes dans le monde.

Quelques chiffres

- En France, 9% des élèves de collège déclarent avoir subi un surnom méchant, une humiliation ou une insulte via SMS ou internet. (Eric Debarbieux, première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics, octobre 2011.)
- Les filles sont un peu plus souvent victimes de cyber-harcèlement que les garçons: 58%, contre 42%. (Enquête réalisée en 2010 à partir des cas traités par Net Ecoute, ligne nationale d'écoute téléphonique mise en œuvre dans le cadre du programme internet sans Crainte.)
- La tranche des 12-14 ans est la plus exposée au risque de harcèlement: 45%, contre 25% des 9-11 ans, et 28% des 15-17 ans. (Enquête 2010 à partir des cas traités par Net Ecoute.)

La philosophie pour enfants

Bref historique

À la fin des années soixante, un philosophe américain, Matthew Lipman, raconte dans un court roman l'histoire d'un groupe d'élèves partis à la découverte des principes de l'art de penser de manière philosophique. Ce premier essai, *La découverte de Harry*, est destiné aux

par Laetitia Bernardinelli,
Claire Descloux
& Catherine Christodoulidis,
Membres de proPhilo



enfants de 10-12 ans et son thème central est l'étude des règles de la logique. Le scénario de cette histoire est la création d'une communauté d'apprentissage au sein de laquelle chacun prend part à une recherche commune sur le sens et

la vérité de ce qui s'y dit. Avec ce roman, on peut percevoir l'idée centrale qui va guider la pratique de la philosophie avec les enfants par la suite : créer des conditions permettant aux jeunes de penser par et pour eux-mêmes avec rigueur, cohérence et originalité.

Cette première expérience se révèle rapidement si probante que Matthew Lipman la développe avec Ann Margaret Sharp en créant de nouveaux romans ayant trait à l'éthique, l'esthétique, et la politique. L'objectif demeure le même : permettre aux enfants de participer à une réflexion animée selon les principes de la discussion philosophique.

Parce qu'elle développe la pensée critique, la pensée créatrice, l'estime de soi et la socialisation de l'enfant, la pratique de la philosophie avec les enfants connaît aujourd'hui un intérêt grandissant pour sa contribution à la formation de la personne en tant qu'individu autonome et libre et responsable.

«Chaque enfant devient un membre actif d'un processus de délibération qui le conduit peu à peu à nuancer son jugement, un jugement pratique dont il a besoin quotidiennement, et dont il aura toujours besoin de plus en plus dans une société démocratique» (Michel Sasseville)

Reconnue par l'UNESCO comme étant une méthode favorisant une éducation à la démocratie, cette pratique se retrouve aujourd'hui dans des écoles d'une soixantaine de pays.

Les habiletés de pensée en jeu dans le dialogue philosophique

Cette pratique du dialogue philosophique en classe a pour but de favoriser la mobilisation et la maîtrise de certaines habiletés de pensée. nous pourrions dire qu'il s'agit d'opérations de l'esprit pouvant servir la réflexion ou de ressources de l'intelligence permettant l'élaboration d'un jugement. Il y a quatre grandes catégories d'habiletés :

- Raisonner (par exemple: classifier, formuler des hypothèses, donner des raisons, définir, généraliser...)
- Conceptualiser (par exemple, définir, distinguer, comparer des concepts...)
- Rechercher (par exemple: questionner, formuler des hypothèses, vérifier, s'auto-corriger...)
- Traduire (par exemple: reformuler, résumer...)

Déroulement d'une séance de philosophie avec des enfants

«À première vue, la discussion ne diffère guère d'une conversation où les enfants échangent à propos de choses qui les intéressent. Mais l'œil un peu exercé identifiera que les propos s'accompagnent progressivement d'un souci de raisonner ensemble, de partager l'information, de définir les termes employés, de dégager des présupposés, d'entrevoir les implications ▶

Dossier



BULLETTIN SUISSE
DES DROITS DE L'ENFANT

SCHWEIZER BULLETTIN
DER KINDERRECHTE

Édité par / Herausgegeben von
Défense des Enfants-International
(DEI) Section Suisse
Die Rechte des Kindes-International
(RKI) Schweizer Sektion

- ▷ (...) de peser les valeurs des raisons avancées.» (Michel Sasseville)
- Habituellement, une séance de pratique de dialogue philosophique s'organise selon les étapes décrites ci-dessous :
1. Les enfants sont assis en cercle.
 2. L'animateur choisit un texte, un poème, un roman philosophique, pour partager une histoire commune. Selon le niveau de lecture, les enfants lisent tour à tour un petit paragraphe, ce qui permet au groupe d'entendre la voix de chacun, même de ceux qui ne prennent habituellement pas la parole.
 3. Une fois la lecture finie, les enfants sont invités à exprimer les idées qui leur viennent, ou ce qui les touche dans le texte: «Qu'est-ce qui vous a intéressés, étonnés? Qu'avez-vous compris ou pas compris?»
 4. Toutes les questions sont inscrites au tableau avec le prénom des enfants à côté. Même si la question ne semble pas en lien avec le propos du texte elle révèle néanmoins une préoccupation de l'enfant. C'est cette dernière qu'il s'agit de mettre en valeur.
 5. Le choix de la question à traiter, peut se faire par un vote de la classe ou l'animateur peut décider du sujet.
 6. Dès que la question est choisie, la discussion s'engage. Celui qui a posé la question est invité à expliquer sa pensée, et pourquoi il a choisi cette question.
 7. Le dialogue entre les enfants conduit le groupe à réfléchir à la question posée et à mettre en œuvre, avec l'aide de l'animateur, des habiletés de pensée nécessaires à l'élaboration d'une pensée critique...

Quelques exemples tirés de notre pratique du dialogue philosophique

Dans l'idée de cet article, nous avons animé plusieurs dialogues philosophiques avec des enfants de 10-12 ans en lien avec les Droits des Enfants, en particulier, l'article 29. Dans les retranscriptions ci-dessous, nous nommons quelques habiletés de pensée qui apparaissent dans les propos des enfants.

Art. 29: CE QUE LES ENFANTS DOIVENT APPRENDRE À L'ÉCOLE

«A l'école, on ne doit pas seulement lire, écrire et calculer. Les enfants devraient aussi découvrir leurs aptitudes personnelles et les développer.

Ils devraient apprendre à se faire une opinion, à l'exprimer, et aussi à écouter et à accepter l'opinion des autres. Ils devraient apprendre à chercher ensemble des solutions aux questions où leurs avis diffèrent. Ils devraient apprendre à s'informer et à mettre en pratique leurs idées.

Il est important que tous les enfants puissent connaître les coutumes et les rites propres à leur pays, qu'ils se sentent à l'aise et fiers lorsqu'ils dansent, chantent et vivent selon leurs traditions. Les enfants doivent pouvoir connaître et parler leur langue maternelle.

Toutes les filles et tous les garçons ont les mêmes droits et les mêmes obligations. Les enfants étrangers ont donc eux aussi les mêmes droits que les enfants du pays. Chaque enfant devrait apprendre à respecter l'autre.

En apprenant que la paix est préférable à la guerre, que la protection de l'environnement est plus importante que la destruction, tu apprends à te sentir toi aussi responsable de notre terre. Apprendre, cela signifie aussi vivre en accord avec ce savoir. Parfois, il est difficile de trouver une solution commune et équitable, par exemple lorsque tu t'es disputé(e) avec quelqu'un. Mais quelle que soit la situation, il faut essayer.»

Suite à la lecture de cet article, les enfants ont énoncé plusieurs questions, voici celle qui a été choisie pour la première discussion: **Un adulte peut-il vivre sans avoir été à l'école?**

Enfant 1: *Moi je dirais pas trop. A l'école, tu apprends et pour trouver du travail, c'est mieux quand même. Si tu vas pas à l'école, dans le futur ça sera difficile. On peut rien acheter, si on travaille pas, on n'a pas d'argent. On va mendier.*

Animateur: *Si je résume ton idée c'est que si on ne va pas à l'école, on n'aura pas de travail, donc on n'aura pas d'argent, donc on va mendier. Est-ce que tout le monde est d'accord avec cette suite d'idées?*

Enfant 2: *Non, on peut apprendre à calculer tout seul. Par exemple, les petits enfants, avant d'aller à l'école, souvent ils savent déjà un peu les chiffres. Pourtant ils sont pas encore à l'école.*

Dans cet extrait, nous pouvons voir apparaître le **raisonnement logique**. Avec un autre groupe, sur le même texte, une autre question a été choisie: **Pourquoi les filles et les garçons ont les mêmes droits et les mêmes obligations?**

Enfant 1: *Moi, je ne suis pas d'accord, je trouve que les garçons et les filles, ils ont les mêmes droits mais pas les mêmes obligations.*

Animateur: *Pourquoi?*

Enfant 1: *Car on est tous différents.*

Dans cet extrait, l'enfant cherche **des raisons** pour appuyer son opinion.

Enfant 1: *Pour moi on a les mêmes droits, si on est une fille ou si on est un garçon. Mais parfois, dans les pays pauvres, les filles ne peuvent pas aller à l'école et les garçons travaillent super durs.*

Enfant 2: *Pour moi aussi on a les mêmes droits. Mais pourtant, moi, par exemple, j'ai pas le droit de me coucher plus tard que 22h30 (l'élève est une fille) alors que R (un garçon) oui.*

Ici, ils donnent des **contre-exemples** à l'hypothèse qu'ils ont énoncée à savoir que les filles et les garçons ont les mêmes droits.

Les liens possibles avec les Droits des enfants

Les compétences développées dans le dialogue philosophique nous semblent promouvoir l'application des Droits des Enfants et d'une éducation à la paix. En effet, des enfants qui philosophent sont des enfants qui :

- prennent plaisir à s'étonner de leur propre pensée et de celle des autres,
- pensent ensemble: écoutent et osent exprimer leur propre pensée
- développent la rigueur et la cohérence de leur pensée
- forment leur opinion au-delà des idées préconçues
- développent leur pensée créatrice
- donnent du sens à leur expérience de vie
- apprennent à choisir et à prendre des décisions
- se situent mieux dans le monde actuel
- prennent sa place dans un groupe et dans la société
- vivent mieux les uns avec les autres

«Si les enfants ont la possibilité de réfléchir à la signification de concepts reliés à la paix et à sa contrepartie, la violence, ils développeront leurs propres conclusions. Une éducation visant la pré-

vention de la violence doit permettre aux enfants à la fois d'identifier les formes de violences, de comprendre et de pratiquer ce qui est impliqué dans la réduction de la violence et le développement de la paix.» Michel Sasseville...

ProPhilo, une association au nom évocateur

ProPhilo est une association suisse romande à but non lucratif et ouverte à tous. Son but est de promouvoir, de développer et de soutenir la pratique du dialogue philosophique en communauté de recherche dans des milieux où se rencontrent des enfants, des jeunes et des adultes. L'approche choisie est celle développée par le philosophe américain Matthew Lipman. Elle propose diverses formations, des conférences, des ateliers de pratique, des ressources en animation et des accompagnements à l'animation de dialogue philosophique. ■

Références

- M.Sasseville, M.Gagnon in Penser ensemble à l'école, des outils pour l'observation d'une communauté de recherche philosophique en action, Les Presses de l'Université Laval, 2007
- Cahier pédagogique «l'association ProPhilo fête ses dix ans» Genève, novembre 2009
- Les Droits des Enfants, version Unicef
- Michel Sasseville, La pratique de la philosophie et l'apprentissage du dialogue & La philosophie et les enfants: l'apprentissage de l'art de délibérer, in La philosophie pour les enfants à l'université Laval, février 2013.

Diese von der UNESCO als Förderungsmethode für die demokratische Bildung anerkannte Praxis wird inzwischen in Schulen von zirka sechzig Ländern angewendet.

EINE SPIELERISCHE HERANGEHENSWEISE AN DIE DENKFÄHIGKEIT: DER PHILOSOPHISCHE DIALOG

Die Praxis des philosophischen Dialogs in der Schulklasse hat zum Ziel, den Einsatz und die Festigung der Denkfähigkeit zu fördern. Man könnte sagen, dass es sich dabei um geistige Prozesse handelt, die der Überlegung dienen, oder um Ressourcen der Intelligenz, die das Urteilsvermögen unterstützen. Die Denkfähigkeit wird in vier Hauptkategorien unterteilt:

- beurteilen (zum Beispiel: klassifizieren, Hypothesen formulieren, Gründe angeben, definieren, verallgemeinern)
- konzeptualisieren (zum Beispiel: definieren, unterscheiden, Konzepte vergleichen...)
- suchen (zum Beispiel: hinterfragen, Hypothesen formulieren, kontrollieren, sich selbst korrigieren...)
- übersetzen (zum Beispiel: neu formulieren, zusammenfassen...)

ABLAUF EINER PHILOSOPHISCHEN SITZUNG MIT KINDERN

„Auf den ersten Blick unterscheidet sich die Diskussion nicht von der Unterhaltung, in der sich Kinder über Dinge austauschen, die sie interessieren. Aber ein geschultes Auge wird bemerken, dass die Äusserungen nach und nach vom Bedürfnis begleitet werden, gemeinsam zu rasonieren, Informationen auszutauschen, die benutzten Begriffe zu definieren, Voraussetzungen zu enthüllen, Auswirkungen zu untersuchen (...), den Wert der geteilten Gründe abzuwägen.“ (Michel Sasseville)

Normalerweise wird die Praxis des philosophischen Dialogs in folgenden Etappen durchgeführt:

1. Die Kinder sitzen in einem Kreis
2. Die Betreuungsperson wählt einen Text, ein Gedicht, einen philosophischen Roman, um eine gemeinsame ▶

Philosophie für Kinder

KURZER RÜCKBLICK

Ende der 1960er Jahre erzählte der amerikanische Philosoph Matthew Lipman in einem kurzen Roman die Geschichte einer Gruppe von Schülern, die sich auf den Weg gemacht hatte, um die Prinzipien der philosophischen Denkweise zu entdecken. Dieser erste Essay Lipmans, Harry Stottelmeiers Entdeckung, richtet sich an Kinder von zehn bis zwölf Jahren. Zentrales Motiv ist das Studium der Logik:

**Laetitia Bernardinelli,
Claire Descloux &
Catherine Christodoulidis**
(Membres de proPhilo)
Traduction: Joséphine Métraux

In der Geschichte wird eine Lerngemeinschaft erschaffen, in der Jede und Jeder an der gemeinsamen Suche nach dem Sinn und der Wahrheit der vorkommenden Themen teilnehmen kann. In diesem Roman erkennt man die zentrale

Idee, die seither die praktische Auseinandersetzung von Kindern mit Philosophie geprägt hat: Bedingungen zu schaffen, durch die Kinder lernen, selbständig zu denken und ihre Gedanken gründlich, zusammenhängend und originell zu formulieren.

Lipmans erste Erfahrung hat sich schnell bewährt, so dass er sie gemeinsam mit Ann Margaret Sharp weiterentwickelt. Sie schaffen neue Romane, in denen Themen der Ethik, der Ästhetik und der Politik angesprochen werden. Das Ziel bleibt dasselbe: Kindern soll ermöglicht werden, sich mithilfe von Prinzipien der philosophischen Diskussion am Gedankenaustausch zu beteiligen.

Die praktische Auseinandersetzung von Kindern mit Philosophie erfährt heute ein wachsendes Interesse, da sie das kritische und das kreative Denken, das Selbstvertrauen und die Sozialisation der Kinder fördert und somit einen Beitrag für die Bildung einer autonomen, freien und verantwortungsbewussten Persönlichkeit leistet.

„Jedes Kind wird zum aktiven Mitglied eines Überlegungsprozesses, der es nach und nach dazu führt, sein Urteil zu nuancieren; ein praktisches Urteil, das es täglich braucht und in einer demokratischen Gesellschaft immer häufiger brauchen wird.“ (Michel Sasseville)

- ▷ Geschichte zu teilen. Je nach Lesevermögen der Kinder lesen sie selbst einen kurzen Paragraphen vor. Dies ermöglicht der Gruppe, die Stimme jedes Einzelnen zu hören; auch derjenigen, die normalerweise nicht zu Wort kommen.
3. Wenn die Lektüre beendet ist, werden die Kinder dazu aufgefordert, ihre Gedanken zum Text oder die empfundenen Gefühle auszudrücken. „Was hat euch interessiert, erstaunt? Was habt ihr verstanden, nicht verstanden?“
 4. Alle Fragen werden auf der Wandtafel gemeinsam mit dem Namen des Kindes notiert. Auch wenn eine Frage auf den ersten Blick keinen Bezug zum Text hat kann sie die Bedenken des Kindes enthüllen. Denn diese gilt es in den Vordergrund zu stellen.
 5. Die Wahl der Frage, die diskutiert werden soll, kann entweder von der Klasse per Abstimmung oder von der Betreuungsperson getroffen werden.
 6. Sobald die Frage ausgewählt ist, beginnt die Diskussion. Wer die Frage gestellt hat, wird aufgefordert, seine Gedanken zu erklären und zu beschreiben, warum er oder sie diese Frage formuliert hat.
 7. Der Dialog zwischen den Kindern führt die Gruppe dazu, über die gestellte Frage nachzudenken und dadurch, mithilfe der Betreuungsperson, die für das kritische Denken notwendige Geschicklichkeit des Denkens zu entwickeln.

EINIGE BEISPIELE AUS UNSERER PRAXIS DES PHILOSOPHISCHEN DIALOGS

Wir haben viele philosophische Dialoge mit Kindern von zehn bis zwölf Jahren zum Thema Kinderrechte geführt, insbesondere zum Artikel 29 der UN-Konvention über die Rechte des Kindes.

ART. 29: WAS KINDER IN DER SCHULE LERNEN SOLLEN

„In der Schule soll nicht nur gelesen, geschrieben und gerechnet werden. Kinder sollen auch ihre besonderen Begabungen kennen lernen und diese vertiefen.

Sie sollen lernen ihre eigene Meinung zu haben, diese zu sagen und die Meinung der anderen anzuhören und anzunehmen. Sie sollen lernen, eine gemeinsame Lösung bei unterschiedlichen Meinungen zu suchen. Sie sollen lernen sich zu informieren und ihre eigenen Ideen auszuprobieren.

Es ist wichtig, dass Kinder die Sitten und Bräuche ihres Landes kennen und sich wohl fühlen und auch stolz sind, wenn sie tanzen, singen und leben, wie sie es in ihrer Heimat tun würden. Kinder sollen ihre Muttersprache kennen und sprechen.

Mädchen und Jungen haben die gleichen Rechte und Pflichten. Ausländerkinder haben die gleichen Rechte wie die einheimischen Kinder. All dies zu respektieren soll jedes Kind lernen.

Zu lernen, dass Frieden besser ist als Krieg, der Schutz der Umwelt wichtiger ist als die Zerstörung, macht dich mitverantwortlich für unsere Erde. Dies zu lernen bedeutet danach zu leben. Und doch ist es manchmal schwierig eine gemeinsame und gerechte Lösung zu finden, wenn du z. B. mit jemandem Streit hast. Versuchen soll man es aber auf jeden Fall.“

Nach der Lektüre dieses Artikels haben die Kinder verschiedene Fragen gestellt. Diese Frage wurde für die erste Diskussion ausgewählt: **Kann ein erwachsener Mensch leben, ohne zur Schule gegangen zu sein?**

Kind 1: Ich würde sagen, nicht wirklich. In der Schule lernst du und um Arbeit zu finden, ist es schon besser. Wenn du nicht zur Schule gehst, wird es in der Zukunft schwierig sein. Man kann nichts kaufen, wenn man nicht arbeitet, man hat kein Geld. Man muss betteln gehen.

Betreuungsperson: Wenn ich deine Idee zusammenfasse, dann heisst das, wenn man nicht zur Schule geht, wird man keine Arbeit haben, also kein Geld, also wird man betteln müssen. Sind alle mit dieser Ideenfolge einverstanden?

Kind 2: Nein, man kann sich das Rechnen selber beibringen. Zum Beispiel kennen die kleinen Kinder, bevor sie zur Schule gehen, die Zahlen schon oft. Dennoch sind sie nicht in der Schule.

In diesem Ausschnitt taucht **das logische Denken** auf.

Mit einer anderen Gruppe wurde zum gleichen Text eine andere Frage weitergeführt: **Warum haben die Mädchen und die Jungen die gleichen Rechte und Pflichten?**

Kind 1: Ich bin nicht einverstanden. Ich finde, dass die Jungen und die Mädchen die gleichen Rechte haben, aber nicht die gleichen Pflichten.

Betreuungsperson: Warum?

Kind 1: Weil wir alle verschieden sind.

In diesem Ausschnitt sucht das Kind nach **Gründen**, um seine Meinung zu unterstützen.

Kind 1: Für mich haben wir alle die gleichen Rechte, ob man jetzt ein Mädchen ist oder ein Junge. Aber manchmal, in armen Ländern, können die Mädchen nicht zur Schule gehen und die Jungen arbeiten super hart.

Kind 2: Für mich haben wir alle auch die gleichen Rechte. Aber dennoch darf ich, zum Beispiel, nicht nach 22h30 ins Bett (das Kind 2 ist ein Mädchen), R (ein Junge) schon.

Hier geben sie **Gegenbeispiele** zur Hypothese, die sie aufgestellt haben, d.h., dass Mädchen und Junge die gleichen Rechte haben.

MÖGLICHE VERBINDUNGEN ZU DEN KINDERRECHTEN

Die Kompetenzen, die im philosophischen Dialog erworben werden, unterstützen unserer Meinung nach die Kinderrechte und eine pazifistische Erziehung. Kinder, die philosophieren:

- erstaunen sich gerne über ihre eigenen Gedanken und die Gedanken anderer
- denken gemeinsam: sie hören zu und trauen sich, ihre eigenen Gedanken zu äussern
- entwickeln genaue und kohärente Denkweisen
- formulieren ihre eigene Meinung über vorgefasste Ideen hinaus
- entwickeln eine kreative Denkweise
- geben ihren Lebenserfahrungen einen Sinn
- lernen, auszuwählen und Entscheidungen zu treffen
- finden sich in der heutigen Welt besser zurecht
- nehmen ihren Platz in einer Gruppe und in der Gesellschaft wahr
- leben besser gemeinsam

„Wenn Kinder die Möglichkeit haben, sich über die Bedeutung der Konzepte im Zusammenhang mit Frieden und seinem Gegenstück, der Gewalt, Gedanken zu machen, entwickeln sie daraus ihre eigenen Schlüsse. Eine Erziehung mit dem Ziel der Gewaltprävention muss Kindern einerseits ermöglichen, die verschiedenen Gewaltformen definieren zu können, andererseits muss sie zum Verständnis sowie zur praktischen Auseinandersetzung der mit Gewaltreduktion und Friedensewicklung verbundenen Themen beitragen.“ (Michel Sasseville)

PROPHILO, EIN VEREIN MIT AUSSAGEKRÄFTIGEM NAMEN

ProPhilo ist eine Non-Profit-Organisation aus der französischen Schweiz und steht allen offen. Ihr Ziel ist es, die Praxis des philosophischen Dialogs in der Gesellschaft dort zu fördern, zu entwickeln und zu unterstützen, wo sich Kinder, Jugendliche und Erwachsene begegnen. Die dafür gewählte Herangehensweise ist diejenige des amerikanischen Philosophen Matthew Lipman. Sie sieht verschiedene Ausbildungen, Konferenzen, praktische Ateliers, Animationen sowie den begleiteten philosophischen Dialog vor. ■



L'ensemble des signatures recueillies ont été présentées au Comité des droits de l'enfant de l'ONU lors de sa Journée de débat général intitulée "Médias, réseaux sociaux et droits de l'enfant" en septembre 2014, ainsi qu'au Conseil Pontifical Justice et Paix à Rome lors d'une cérémonie en 2014.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant, ou vous opposer à leur échange par le Bureau

International Catholique de l'Enfance, auteur de la campagne «Stop au Harcèlement sur Internet». Pour exercer ce droit, adressez-vous à:

Campagne contre le harcèlement sur Internet
Bureau International Catholique de l'Enfance
70, bd de Magenta - 75010 Paris
Tél.: 01 53 35 01 00 - contact@bice.org

fondation à son nom et soutient les campagnes en faveur de l'éducation des enfants, en particulier au Pakistan, au Nigeria, en Jordanie, en Syrie et au Kenya.

Kailash Satyarthi, «dans la tradition de Gandhi»

Agé de 60 ans, Kailash Satyarthi s'inscrit pour sa part «dans la tradition de Gandhi», selon les termes du comité Nobel, qui rappelle que cet Indien a «dirigé diverses formes de contestation et de manifestations, toutes pacifiques, contre la grave exploitation des enfants à des fins de profits financiers».

Le comité Nobel dit avoir accordé une importance particulière au fait d'avoir récompensé simultanément un hindou et une musulmane, un Indien et une Pakistanaise. Le prix sera remis aux deux lauréats à Oslo le 10 décembre, date anniversaire de la mort d'Alfred Nobel.

En 2013, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, chargée de superviser le démantèlement de l'arsenal chimique syrien, avait été récompensée. ■

LE PRIX NOBEL DE LA PAIX 2014 À MALALA YOUSAFZAÏ ET KAILASH SATYARTHI

LE PRIX NOBEL DE LA PAIX A ÉTÉ DÉCERNÉ CONJOINTEMENT À LA PAKISTANAISE MALALA YOUSAFZAÏ ET À L'INDIEN KAILASH SATYARTHI, TOUS DEUX ACTIVISTES DES DROITS DES ENFANTS.

Les deux lauréats ont été choisis par le comité parmi une liste de 278 candidats «pour leur combat contre l'oppression des enfants et des jeunes et pour le droit de tous les enfants à l'éducation», a déclaré le président du comité Nobel norvégien, Thorbjørn Jagland. En 95 prix remis à 128 lauréats, c'est la 29^e fois que le prix Nobel de la paix est remis conjointement à deux personnes. Malala Yousafzaï est la «fierté du Pakistan», s'est félicité dans la foulée le premier ministre Nawaz Sharif.

L'œil des médias sur Malala

Symbole mondial de la lutte contre l'extrémisme religieux, elle avait déjà reçu, le 20 novembre 2013, le prestigieux prix Sakharov pour les droits de l'homme au Parlement européen. A 17 ans, la jeune militante pour le droit à l'éducation devient la plus jeune Prix Nobel de la paix et la seizième femme récompensée. Elle succède au Britannique d'origine australienne Lawrence Bragg, qui avait 25 ans lorsqu'il a partagé le prix Nobel de physique avec son père en 1915.

En 2012, des talibans lui avaient tiré dessus, la blessant grièvement à la tête, en raison de sa campagne en faveur de la scolarisation des jeunes filles au Pakistan. Depuis, elle a rarement quitté l'œil des médias, qui ont suivi son rétablissement physique, son premier jour dans sa nouvelle école, la signature d'un accord avec un éditeur pour publier son livre... Elle a enchaîné les discours, le plus connu étant son éloquente allocution, très remarquée, aux Nations unies en juin 2013: «Prenons nos cahiers et nos crayons. Ce sont nos armes les plus puissantes», avait alors clamé la jeune femme.

Désormais installée en Grande-Bretagne, où elle a été soignée, Malala Yousafzaï a créé une

ALLEMAGNE

Vers une dépénalisation de l'inceste

LE CONSEIL D'ÉTHIQUE ALLEMAND PROPOSE DE DÉPÉNALISER LES RELATIONS SEXUELLES CONSENTIES ENTRE FRÈRE ET SŒUR ADULTES, ESTIMANT QUE «PROTÉGER UN TABOU SOCIAL» ET «FIXER DES BARRIÈRES MORALES» NE RELÈVE PAS DU DROIT PÉNAL, DANS UN AVIS PUBLIÉ MERCREDI.

Les Sages allemands se sont saisis de ce thème après l'histoire très médiatisée d'un couple incestueux de Leipzig, qui s'était connu à l'âge adulte après une jeunesse chaotique. Ces parents de quatre enfants, dont deux handicapés, avaient fait l'objet de plusieurs condamnations.

Patrick Stübting, qui a passé plus de trois ans derrière les barreaux, et Susan K., un temps placée en institution en raison de son retard mental, s'étaient tournés en vain vers la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, en 2008, puis vers la Cour européenne des droits de l'homme en 2012. Le Conseil d'éthique, à la majorité de 14 membres contre neuf dissidents, a finalement estimé que «la loi pénale n'est pas le moyen adapté de protéger un tabou social» ni «d'imposer des standards ou des barrières morales», mais vise seulement à protéger «les individus» et «l'ordre social» contre les atteintes graves.

Les pays européens ont des approches différentes de l'inceste, comme la CEDH l'avait relevé dans son arrêt de 2002. En Espagne ou en France, il ne constitue pas une infraction autonome, mais aggrave la peine encourue en cas de relation avec un mineur ou de relation non consentie. À l'inverse, l'Allemagne mais aussi l'Angleterre, le Danemark, la Grèce ou la Suisse en font une infraction pénale spécifique. Le Canada définit même l'inceste comme un «acte criminel», passible de quatorze ans d'emprisonnement.



NOUVELLES DU MOUVEMENT

27^e session régulière du Conseil des droits de l'homme à Genève du 8 au 26 septembre 2014

DURANT CETTE SESSION, LES THÈMES SUIVANTS ONT ÉTÉ ABORDÉS:

Personnes privées de liberté: Une réunion-débat sur la protection des droits de personnes privées de liberté a eu lieu. L'utilisation de manière excessive de la détention préventive et le risque accru de violations contre des femmes et des enfants dans ce contexte ont été soulignés. Le panel a mis l'accent sur le fait que le surpeuplement de prisons augmente les effets négatifs de la détention des mineurs et que des installations séparées doivent être créées pour les détenus juvéniles. Il a été suggéré qu'un mécanisme de surveillance qui recevrait des plaintes soit créé. L'Uruguay, l'UNICEF et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont exprimé le besoin urgent d'une étude globale sur les enfants privés de liberté et ils ont exprimé leur soutien pour ce projet. DEI-SI a fait une déclaration orale demandant que le Secrétaire général des Nations Unies entreprenne une étude globale sur les enfants privés de liberté et a prié les membres du Conseil des droits de l'homme à soutenir le lancement et l'exécution de cette étude.

De plus, une réunion parallèle a été organisée par la «Open Society Foundation», intitulée «La présomption de culpabilité: l'utilisation de manière excessive de la détention préventive dans le monde». Elle a abordé l'utilisation de manière excessive de la détention préventive. Un des orateurs a présenté la perspective régionale africaine, soulignant l'effort fait par «Paralegal Advisory Services» (PAS) qui est motivé par le manque d'avocats et des problèmes financiers. Ces parajuristes offrent de l'aide juridique de base aux détenus préventifs, identifiant les détenus les plus vulnérables, aidant spécialement des enfants en conflit avec la loi.

Violence contre les enfants: Une réunion-débat sur l'intensification de l'action menée visant à mettre fin à la violence envers les enfants a eu lieu le 23 septembre 2014. Les «clubs d'enfants» ont été mis en avant en tant qu'espace dans lequel les enfants peuvent apprendre leurs droits et où ils peuvent avoir accès à des informations leur permettant de se protéger d'une manière plus efficace. La situation d'enfants privés de liberté a aussi été soulignée puisque leur risque d'être victimes de violence est accru.

Dans une déclaration conjointe avec l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), DEI a exprimé la préoccupation relative au risque aggravé de violence contre les enfants privés de liberté. La déclaration a demandé qu'un mécanisme indépendant d'examen de plaintes soit créé pour les enfants se trouvant dans une telle situation, que les enfants détenus soient sensibilisés par rapport à leurs droits et que les enfants privés de liberté soient inclus dans les objectifs du Millénaire post-2015. DEI a aussi co-sponsorisé une déclaration conjointe faite par Save the Children et en collaboration avec 16 autres ONG, demandant au Secrétaire général de l'ONU d'inclure, dans son rapport de synthèse à venir, une position sans équivoque par rapport à l'élimination de toute forme de violence contre les enfants en tant qu'objectif possible, attei-

nable et une pierre angulaire du développement durable pour les générations à venir.

Famille: Une réunion-débat sur la protection de la famille et de ses membres a eu lieu le 15 septembre 2014. Elle a été le résultat d'une résolution par rapport à la «protection de la famille», adoptée en juin 2014. La résolution a soulevé quelques questions préoccupantes puisqu'elle ignore le fait qu'ils existent plusieurs formes de familles et puisqu'elle affaiblit les droits de l'homme des membres individuels de la famille, y compris des enfants, au profit des droits de la famille en tant qu'unité. Quelques panélistes et Etats ont rappelé qu'il existe diverses formes de familles autour du monde et que les Etats sont obligés de protéger les droits des membres individuels de la famille, y inclus des enfants. Dans une déclaration conjointe soutenue par DEI, un groupe d'ONG a rappelé aux Etats leurs obligations légales internationales envers les enfants et a demandé aux membres du Conseil des droits de l'homme de réaffirmer que tous les enfants, peu importe du fait qu'ils vivent dans un environnement familial ou non, restent des détenteurs de droits et que leurs droits ne doivent pas être ignorés, limités ou niés à cause de l'environnement dans lequel ils vivent ou à cause de la famille dont ils sont membre.

Pendant la session, une réunion parallèle concernant les familles et les objectifs du Millénaire post-

L'étude globale sur les enfants privés de liberté

L'IDÉE DE DEMANDER UNE ÉTUDE GLOBALE A ÉTÉ CRÉÉE EN AOÛT 2013 APRÈS BEAUCOUP DE PROPOSITIONS ET RÉUNION AVEC DES EXPERTS.

La demande officielle a été lancée à Genève en mars 2014. Une consultation d'experts avait lieu en juin pour discuter la stratégie, la portée et la méthodologie de l'étude. Des représentants diplomatiques aux bureaux des Nations Unies à Genève et à New York continuaient d'être l'objet de lobbying avec le but d'avoir une demande formelle de l'étude par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le mois d'octobre de cette année. A cette occasion toutes les sections nationales ont été encouragées à envoyer une lettre au représentant de la section des droits de l'homme/droits de l'enfant auprès du Ministère des affaires étrangères afin de garantir le soutien pour l'étude dans la résolution relative aux droits de l'enfant de l'Assemblée générale et afin de la voir mise en œuvre formellement. Un événement sera organisé à New York le 14 octobre pour faire plus de lobbying pour cette initiative majeure.

Pour plus d'informations sur l'étude globale, veuillez visiter le site-web officiel: <http://www.childrendeprivedofliberty.info/>



2015 a eu lieu, soulignant que le capital familial est un élément majeur lié au développement et que des projets de développement relatifs aux familles ont, de manière générale, plus de succès que d'autres. Concernant la criminalité juvénile, une des panelistes a dit que cinq des six programmes d'intervention les plus efficaces utilisent une approche familiale et que les ex-prisonniers qui sont soutenus par leur famille n'entrent moins souvent de nouveau en conflit avec la loi que d'autres sans soutien familial.

Ebola: La Rapporteuse spéciale (RS) sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement M^{me} Catarina de Albuquerque (Portugal), a présenté son rapport (A/HRC/27/55) qui se focalise sur les violations les plus communes du droit à l'eau potable et à l'assainissement – qui est essentiel pour la réalisation des pratiques d'hygiène de base afin de prévenir la flambée de maladies. DEI-SI a fait une déclaration orale au nom de DEI-Sierra Leone, soulignant le besoin urgent de se coordonner et de réagir de manière appropriée à la flambée récente d'Ebola, demandant la protection et le respect des droits de l'homme dans ce contexte. La déclaration a demandé à la communauté internationale de mobiliser des ressources, augmenter la coordination et communication, garantir l'accès à l'aide humanitaire et que tous les acteurs réagissent de manière intelligente à ce problème grave qui est en train de se répandre.

Durant son séjour à Genève pour le Conseil international exécutif de DEI, M. Manaff Kemokai, représentant de DEI-Sierra Leone et vice-président de la région africaine, avait l'opportunité de rencontrer des représentants de l'Organisation mondiale de la Santé et du bureau de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement pour les informer des violations graves des droits de l'homme en lien avec l'épidémie. DEI-SI a contacté le Rapporteur spécial sur la Santé et a discuté le problème avec le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants (SRSG/VAC), afin de vérifier quelles mesures immédiates peuvent être entreprises sur le niveau international. Une déclaration conjointe de tous ces experts pourrait être rédigée afin de souligner les problèmes sous-jacents en Afrique de l'Ouest et de demander à la fois le respect et l'accès à des pratiques de santé de base comme mesures de prévention.

Formes contemporaines d'esclavage: La Rapporteuse spéciale (RS) Urmila Bhoola (Afrique du Sud) sur les formes contemporaines d'esclavage, qui a récemment été élue, a présenté son rapport (A/HRC/27/53) sur les défis et leçons relatifs à la lutte contre ces phénomènes. Elle a mentionné les conditions de travail dangereuses qui touchent surtout les femmes et les enfants. Son bureau fait des efforts pour éradiquer le travail des enfants des chaînes d'approvisionnement mondiales, mettant l'accent sur l'importance des pratiques de l'entreprise en accord avec les droits de l'homme de l'enfant.

Le rôle de la prévention dans la promotion et la protection des droits de l'homme:

Une réunion-débat sur le rôle de la prévention dans la promotion et la protection des droits de l'homme a eu lieu le 18 septembre 2014. Le rôle important de la prévention pour les droits de l'homme de l'enfant a été mentionné. L'éducation et un système de protection de l'enfant (par exemple un système d'enregistrement des naissances et la détection des facteurs de risque) jouent, selon les panelistes, un rôle crucial dans la prévention de la violence contre les enfants

Syrie: Durant la présentation du rapport (A/HRC/27/60) de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, le gouvernement syrien, ainsi qu'EEIL ont été accusés d'endoctriner des enfants et de les

utiliser pour le conflit armé. Le gouvernement a été prié de mettre fin à la détention d'enfants, de les libérer et de garantir l'accès à toutes installations de détention au Comité. Paul Pinheiro, Président de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, a dit que «le trauma de grandir dans une zone de guerre et l'opportunité perdue d'aller à l'école sont des exemples inquiétants pour lesquels il faut mettre fin à ce conflit». Il a conclu que la fin de ce conflit ne va pas être décidée sur le champ de bataille, mais par des négociations et que le résultat de l'inactivité du Conseil de sécurité provoque la souffrance de plus en plus grande du peuple syrien.

Palestine: Le rapport préliminaire présenté par la Haut-commissaire adjointe aux droits de l'homme M^{me} Flavia Pansieri a conclu que 3/4 des décès de l'offensive Israélienne la plus récente sont des civils, dont 506 enfants. Elle a exprimé son inquiétude relative aux violations répandues, systématiques et graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La recommandation de référer cette situation à la Cour Pénale Internationale a été faite et les deux parties ont été priées de coopérer pleinement et de garantir l'accès à la Commission d'enquête internationale de toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme au Territoire palestinien occupé. DEI-SI a fait une déclaration orale au nom de DEI-Palestine, demandant à tous les membres du Conseil des droits de l'homme de prendre des mesures individuelles envisageant de veiller à ce que le gouvernement Israélien coopère avec la Commission indépendante d'enquête sur Gaza et de fournir tout soutien nécessaire à la Commission afin de garantir une enquête sérieuse, impartiale et transparente des violations alléguées et de veiller à ce que les acteurs répondent de leurs actes.

Pendant la session d'entraînement organisée pour les collègues de la région MENA, DEI-SI a organisé deux réunions parallèles avec la participation et collaboration directe de tous les représentants de DEI: «Children's Rights Besieged in the Middle East» avait lieu le 22 septembre 2014 avec la participation de Jyoti Sanghera (HCDH), Susan Bissell (Protection de l'enfant, UNICEF) Hatem Kotrane (Comité des droits de l'enfant), Sukaina Khalawi (DEI-Palestine) et Rubat Taybeh (DCI Jordanie). La réunion a dévoilé les violations des droits de Palestine) et Rubat Taybeh (DCI-Jordanie). La réunion a dévoilé les violations des droits ►



de l'homme très graves suivant les conflits en Iraq, Palestine et en Syrie. En effet, les violations des droits de l'homme et l'effet, à la fois immédiat et à long terme, sur les vies de nombreux enfants ont des répercussions complexes pas seulement pour l'enfant et ses proches, mais aussi sur la société dans son ensemble.

«Child Rights Defenders – the fatal consequences», organisé le 24 septembre, a discuté les risques et défis des défenseurs des droits de l'homme, en particulier dans des zones de conflit, avec l'objectif d'attirer l'intérêt pour ce sujet et de renforcer la coopération et la solidarité, ainsi que de renforcer leur protection et leur sécurité. En particulier, cette réunion rendait hommage au défenseur des droits de l'enfant, notre cher collègue M. Hashem Khader Abu Maria de DEI-Palestine, qui a été tué par des forces Israéliennes pendant sa participation paisible à une marche de solidarité à Gaza le 24 juillet 2014.

28^e SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME (MARS 2015)

La prochaine session du Conseil des droits de l'homme aura lieu en mars. La journée annuelle sur les droits de l'enfant va se focaliser sur le sujet suivant: «en avant vers un meilleur investissement dans les droits de l'enfant». D'autres sujets, qui seront discutés pendant ce prochain Conseil, incluent entre autres: la vente d'enfants, les défenseurs des droits de l'homme, la torture.

LE COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

La 67^e session du Comité des droits de l'enfant a eu lieu du 1^{er} au 19 septembre avec la Croatie, le Fiji, la Hongrie, le Maroc, Le Venezuela et le Singapour sous examen. Pour de plus amples informations sur la session, toute autre activité

et documents relatifs au Comité des droits de l'enfant, veuillez consulter le site-web officiel via le lien ci-dessous: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/CRC25thAnniversary.aspx>

Des délégués DEI de la région MENA qui étaient à Genève pour l'entraînement spécial avaient la possibilité de rencontrer et discuter des questions urgentes avec des membres du Comité des droits de l'enfant. Des questions comme l'Ebola (Afrique), la situation à Gaza (MENA) et la baisse de l'âge minimum de la responsabilité pénale (Amérique latine) étaient discutées, ainsi qu'une mise à jour sur la situation de la campagne demandant une étude globale sur les enfants privés de liberté – qui est fortement soutenue par les membres du Comité des droits de l'enfant.

Comité des droits de l'enfant a organisé un événement spécial (virtuel) le 24 septembre 2014 pour fêter son 25^e anniversaire. Le Comité a consacré cette journée pour parler avec des enfants de 16 pays différents. Veuillez lire et regarder tout par rapport à ce sujet via le lien ci-dessous: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/CRC25thAnniversary.aspx> ■

DEI-LIBAN

PROTECTION DES ENFANT EN CONFLIT AVEC LA LOI ET EN DANGER

A BEYROUTH, LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA JUSTICE CONTINUE À DÉBATTRE DES AMENDEMENTS SUGGÉRÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE SUR LA PROTECTION DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET DES ENFANTS EN DANGER. LA SOUS-COMMISSION A INTRODUIT DES AMENDEMENTS PARTICULIERS SUR LA PROTECTION DES ENFANTS EXPOSÉS AU CRIME ORGANISÉ NOTAMMENT LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS ET PEINE À DÉCIDER LEQUEL DES MINISTÈRES DE LA JUSTICE OU DES AFFAIRES SOCIALES DEVRAIT AVOIR LA RESPONSABILITÉ DE LA PROTECTION.

Maltraitance

Le ministère du Travail en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT), a lancé au Palais présidentiel et en présence du Président de la République, un plan national d'action en onze points pour l'élimination des pires formes de travail des enfants au Liban d'ici à 2016, dont le coût est estimé à 23 millions \$. Avec l'instabilité politique et sécuritaire et l'impact sur la situation économique, nombreux sont les enfants qui ont quitté les bancs de l'école pour travailler comme apprentis dans des garages ou des ateliers de menuiserie, voire dans l'agriculture ou les usines. Parfois exploités par des adultes peu scrupuleux, certains glissent dans la prostitu-

tion, dans le monde de la pornographie infantile ou dans le trafic de drogue. D'autres prennent les armes, comme à Tripoli au Liban-Nord. C'est par dizaines de milliers que les enfants du Liban travaillent dans des domaines dangereux pour leur santé et leur développement.

Avant la crise syrienne, on estimait leur nombre à 100 000 au moins. Mais avec l'afflux des réfugiés syriens, qui comptent en janvier près de 600 000 enfants dont une partie sans scolarisation, l'estimation ci-dessus doit être portée au double même en l'absence de statistiques précises.

Un plan d'action triennal a été élaboré avec la participation d'enfants qui travaillent, identifiés en différentes régions du pays, avec pour objectif d'intervenir sur onze points distincts, cernés par le ministère du Travail sur la base de la Convention internationale de New York et de la Stratégie nationale pour la promotion et la protection des droits de l'enfant. Il entend d'abord moderniser la législation locale relative au travail des enfants et faire œuvre de prévention. Il vise aussi à la réhabilitation des enfants qui travaillent, à renforcer l'enseignement gratuit et obligatoire, à intégrer les enfants qui travaillent dans le système éducatif et, alternativement, à développer leurs capacités



par le biais de formations professionnelles. Il envisage, de plus, de trouver des opportunités économiques aux parents et aux jeunes adultes.

Ce plan d'action devrait également favoriser la création de centres de services de développement, et faire participer les autorités et les communautés locales aux programmes de développement visant à lutter contre le travail des enfants. Une étude statistique devrait donner des informations plus précises sur l'importance du phénomène dans le pays permettant de calibrer les activités prévues dans ce plan.

«Le Liban accorde au problème l'importance qu'il mérite», a assuré le Président de la République en présence de personnalités politiques et diplomatiques et d'un nombre d'enfants au travail.

A cet égard, un décret en 2012, avait interdit l'embauche d'enfants de moins de 18 ans dans des métiers où ils peuvent subir des dommages physiques ou psychologiques. La représentation régionale de l'OIT à Beyrouth avait insisté sur la nécessité «d'agir vite pour protéger les milliers d'enfants qui travaillent pour lutter contre la pauvreté».

La ratification ou l'accession aux conventions internationales et l'adoption de lois pour lutter contre le travail des enfants ne suffit cependant pas car le travail des enfants est le résultat de nombreux facteurs que l'Etat ne maîtrise pas et qui correspondent aux facettes économique, sociale, sécuritaire et politique d'une crise qui persiste depuis des décennies.

En outre, la dimension «réfugiés» à laquelle le pays n'est pas préparé a fait que de très nombreuses familles réfugiées sans ressources financières mettent leurs enfants au travail pour assurer leur survie. Au Liban, de même qu'en Jordanie, les chercheurs ont constaté que des enfants, certains âgés de sept ans seulement, travaillent de longues heures pour un maigre salaire, parfois dans des conditions dangereuses.

La présence d'enfants réfugiés syriens dans les rues de la capitale Beyrouth augmente à vue d'oeil. Environ 200 000 enfants syriens réfugiés au Liban en âge d'aller à l'école n'auraient pas été scolarisés en 2013. Malgré une aide substantielle apportée par le ministère de l'Education, l'Unicef et le HCR, le coût de la scolarisation des enfants reste trop élevé pour certaines familles qui ne peuvent envoyer tous les enfants à l'école. Une enquête a révélé que 46% des familles (660 sur un échantillon de 1 432 familles) ont indiqué qu'au moins un enfant était déscolarisé. 57% de ces familles ont avancé un argument financier pour expliquer cette déscolarisation. Généralement, s'il est indispensable de faire un choix, le plus jeune des enfants est envoyé à l'école.

Toutefois, pour des raisons de sécurité, parce qu'ils doivent aider à la maison et parce que leurs familles ne sont pas au courant des activités disponibles, beaucoup d'enfants de réfugiés syriens restent cantonnés à la maison, où les conditions de vie sont souvent loin d'être bonnes.

Un réfugié syrien faisant du volontariat pour le HCR au Liban-Sud a affirmé lors d'une enquête sur le terrain au Liban et en Jordanie, avec un échantillon de 106 enfants, que 29% ont répondu qu'ils ne sortaient qu'une fois par semaine ou moins, sept enfants ont répondu moins d'une fois par mois. Des ONG se chargent d'animer, autant que leurs moyens le permettent, la vie quotidienne des enfants qui restent sans scolarisation.

Agir contre les abus sexuels frappant les enfants

Au Liban, il semble que le nombre d'enfants victimes d'abus sexuels soit de plus en plus important. Il s'élevait en 2011 à 219 000 victimes, selon les sources d'ONG concernées citées par la presse. Les abus sexuels sont fréquents dans les univers censés être les plus protecteurs, cadre familial ou scolaire. La loi du silence est imposée aux victimes, particulièrement à l'intérieur de la famille. Ces abus sexuels sont maintenant

relevés parmi la population réfugiée syrienne qui vit dans une promiscuité propice à la fragilisation de l'enfant.

Selon l'Unicef un enfant est violé, torturé, abusé toutes les trente secondes, et plus de trois millions disparaissent chaque année à travers le monde. Nombreux sont les enfants qui indiquent avoir été confrontés, au moins une fois, à des images choquantes sur Internet, où des prédateurs sexuels rôdent en permanence, dans le but d'établir un contact avec les enfants, souligne encore un rapport des Nations Unies.

Etude sur la prévention des abus à l'encontre des enfants.

A l'occasion de la Journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants, la faculté de santé publique de l'Université libanaise, en coopération avec l'Unicef, a organisé une conférence-débat sur le thème du «Processus de prévention au cœur de la protection de l'enfance au Liban».

Les effets de la violence sur la santé physique, mentale et psychique de l'enfant ainsi que sur son développement social ont été évoqués en particulier les mémoires autobiographique et traumatique, qui emmagasinent les effets de la violence subie et se retrouvent responsables des émotions violentes et des détresses, et à l'âge adulte de comportements à risque et d'addictions. La prévention des violences passe avant tout par la protection et le soin aux victimes, mais aussi par l'accompagnement des parents.

Les résultats d'une étude sur le système libanais de protection de l'enfance menée conjointement par l'Unicef et l'Université Saint-Joseph, ont été exposés ainsi qu'un modèle de procédure de prévention inspirée des systèmes européen et canadien, qui devrait être mis à l'essai en 2014 et qui commence par la formation de 120 travailleurs sociaux rattachés aux centres agréés par le ministère des Affaires sociales.

Mesures d'urgence contre le risque d'épidémie de polio parmi les enfants réfugiés de Syrie

Fin 2013, l'OMS avait confirmé dix cas de poliomyélite touchant des enfants syriens, dans le nord-est de la Syrie, alors que le pays n'avait plus connu d'éruption de poliomyélite depuis 1999. Des cas ayant été signalés depuis parmi les enfants réfugiés au Liban, un plan a été mis en place par le ministère de la santé, en collaboration avec des ONG engagées sur le terrain, pour une campagne de vaccination contre la polio sur l'ensemble du territoire libanais. ▶



- Des centres de vaccination ont également été établis au postes-frontière avec la Syrie, et tout enfant entrant au Liban devrait y être vacciné. Dans les hôpitaux libanais, tout nouveau-né sera désormais vacciné. Les besoins, estimés à 1,2 million de doses, sont assurés sur les stocks que le ministère de la Santé a constitué.

Même si les soins de santé primaire et secondaire sont assurés gratuitement pour les réfugiés syriens au Liban, ces derniers restent tenus des dépenses qui sont souvent au-delà des moyens d'un grand nombre d'entre eux. Le HCR couvre jusqu'à 75% des frais de soins de santé secondaire, mais n'assure pas les frais de traitements lourds comme la chimiothérapie, la transfusion sanguine ou la dialyse. Les réfugiés doivent eux-mêmes couvrir ces frais ou recourir à cet effet à des ONG locales.

Les enfants victimes de la guerre en Syrie

Plus de 11 000 enfants ont été tués dans le conflit syrien, selon un rapport publié fin novembre 2013 par le centre britannique Oxford Research Group. Selon ces données, 11 420 enfants syriens, âgés de 17 ans ou moins, ont été tués entre le déclenchement du conflit en mars 2011 et la fin août 2013, parmi les 113 735 morts civils et combattants recensés. Sur les 10 586 enfants dont la cause de la mort a été précisée, 7 557, soit 71%, ont été tués par des «armes explosives» (bombardements aériens, tirs d'artillerie, attentats à la bombe, voitures piégées), l'armement «le plus meurtrier pour les enfants de Syrie», note le rapport qui se fonde sur les données de plusieurs organisations syriennes. «Les tirs d'armes légères sont responsables de la mort d'un enfant sur quatre – 2 806 enfants, 26,5 % du total –, et parmi eux figurent 764 enfants exécutés sommairement et 389 abattus par des tireurs embusqués», précise l'étude. Parmi les 764 mineurs tués sommairement, il a été rapporté que «112 avaient été torturés», dont cinq âgés de sept ans ou moins et onze entre 8 et 12 ans, selon la même source.

Le rapport rapporte également que «128 enfants ont été enregistrés comme ayant été tués par des armes chimiques à Ghouta le 21 août 2013», dans une attaque attribuée par l'opposition syrienne et les pays occidentaux au régime du président Assad. Cette attaque, qui a fait plusieurs centaines de morts, a donné lieu à une escalade des tensions et au démantèlement des armes chimiques du régime syrien. Le rapport montre aussi que «les garçons âgés entre 13 et 17 ans ont été les victimes les plus fréquentes des meurtres ciblés, que ce soit les tirs de snipers, les exécutions ou les tortures». Les adolescents ont été globalement plus visés que les enfants plus jeunes et deux fois plus de garçons que de filles ont été tués.

Après plus de 1 000 jours d'un conflit qui a fait près de 150 000 morts, le HCR appelle la communauté internationale à soutenir les pays voisins de la Syrie pour qu'ils maintiennent leurs frontières ouvertes et améliorent leurs services d'accueil. Le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, dans la présentation de la première étude d'ensemble réalisée par le HCR au sujet des enfants syriens depuis le début du conflit en mars 2011 demande aussi aux autres pays que le Liban, la Jordanie et la Turquie d'offrir davantage de places de réinstallation et d'admission pour motifs humanitaires aux familles de réfugiés avec des enfants gravement blessés et à ceux qui sont en situation d'insécurité. Selon le rapport (fin 2013), en-

viron 385 000 enfants syriens ont trouvé refuge, au Liban, 291 200 en Jordanie, 77 120 en Irak, 56 150 en Egypte et plus de 7 600 en Afrique du Nord. Au Liban, plus de 2 400 d'entre eux sont non accompagnés ou séparés de leurs deux parents.

Selon ledit rapport, des parents envoient leur fils en éclaireur pour voir s'il est possible de trouver un logement et un travail dans un pays d'accueil. Dans un cas, note le HCR, un enfant de 10 ans a été envoyé au Liban par sa famille pour évaluer la situation dans ce pays. Au 30 septembre 2013, l'organisation a recensé 36 622 familles de réfugiés syriens au Liban dont le père est absent

Les auteurs de l'étude, qui n'ont pu interviewer des enfants qu'en Jordanie et au Liban, indiquent



avoir reçu des informations sur de jeunes garçons formés au combat en vue d'un retour en Syrie.

Mariages précoces

Les cas de mariage précoce augmentent au Liban en raison de la crise syrienne et de la crise économique qui a frappé le pays, relève la Commission nationale de la femme libanaise (CNFL). Par ailleurs, plusieurs cas d'enlèvements de d'adolescentes libanaises âgées de moins de 18 ans et mariées de force ont en outre défrayé la chronique au Liban.

Dans le cadre de la journée mondiale de la femme, la CNFL a lancé une campagne nationale pour la protection des mineurs du mariage précoce, en collaboration avec la Lebanese American University (LAU) et Kafa, ONG féministe.

Au Liban, l'âge requis pour la conclusion du mariage est de dix-huit ans pour le jeune homme et de dix-sept ans pour la jeune fille, des autorisations pouvant toutefois être données à partir de douze et neuf ans, respectivement, selon les communautés.



Il n'y a pas d'âge minimum pour le mariage s'appliquant à tous les jeunes Libanais, car les lois sur le statut personnel définissent l'âge minimum. Dans le 3^e rapport périodique du Liban sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont listés les âges pour le mariage des garçons et des filles appartenant à 10 groupes religieux différents. Tous ces groupes permettent le mariage des filles de moins de 18 ans. Au sein des communautés chiite et sunnite, le mariage de filles de 9 ans peut être autorisé, même s'il n'est plus habituel que des filles si jeunes soient mariées. Au sein de la communauté juive, les filles peuvent se marier à partir de 12 ans et 6 mois, chez les syriens-orthodoxes et les arméniens-orthodoxes, à partir de 14 ans. Pour les garçons, la plupart des religions s'accordent sur un âge minimum de 18 ans, mais un mariage plus jeune peut être autorisé selon les lois du statut personnel de la plupart des communautés.

Un projet de loi sur un statut personnel unifié conforme aux standards internationaux, bien qu'adopté il y a deux décennies par le Conseil des ministres et assuré du vote du parlement, avait été mis à l'écart par le premier ministre de l'époque en raison de la violente opposition manifestée surtout par les autorités religieuses musulmanes sunnites. La Commission de la législation à l'Ordre des Avocats de Beyrouth a constitué un groupe de travail pour développer un nouveau projet de loi en ce sens et œuvrer à son adoption. Il est à noter que le barreau avait déjà il y a plus d'un demi-siècle, en 1951, paralysé par une grève qui avait duré six mois les tribunaux dans le

but de faire pression pour l'adoption d'une loi sur un statut personnel unifié civil loin de l'influence des hiérarchies religieuses mais celles-ci avaient réussi à faire échouer cette campagne. Ce seraient les raisons économiques (crise, pauvreté, manque d'accès à l'éducation ou à l'emploi) qui sont les moteurs des mariages précoces et non plus la tradition.

Le Liban a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant sans émettre des réserves et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui stipule que «les fiançailles et les mariages d'enfants n'auront pas d'effets juridiques et toutes les mesures nécessaires, y compris des dispositions législatives, seront prises afin de fixer un âge minimal pour le mariage et de rendre obligatoire l'inscription du mariage sur un registre officiel». Le Liban a toutefois émis des réserves sur les articles qui ont trait au statut personnel, le droit de la famille qui reste régi par les lois religieuses de chacune des communautés. ■

s'est accrue, estime Pierre Maudet, président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, dans un feuillet transmis lundi aux élus.

En théorie, les enfants sont davantage entendus, notamment dans les procédures de divorce ou celles de protection de l'enfant. Mais la question reste ouverte quant à savoir si ces dispositions sont «effectivement appliquées», soulève le Mathias Reynard. D'autant plus qu'il y a peu de chiffres ou d'études. D'où l'intérêt du rapport demandé par ce postulat, soutenu par le Conseil fédéral. ■ Source: AT5

DROITS DE L'ENFANT EN SUISSE

L'avis des enfants devrait être évalué

L'ENFANT EST-IL SUFFISAMMENT ENTENDU EN SUISSE LORS DE PROCÉDURES JUDICIAIRES OU ADMINISTRATIVES? LE CONSEIL NATIONAL S'EST PENCHÉ SUR LA QUESTION.

L'enfant est-il suffisamment écouté dans notre pays lors de procédures judiciaires ou administratives? Pour le savoir, le Conseil national a tacitement adopté un postulat d'une de ses commissions chargeant la Confédération de dresser le bilan de la mise en œuvre de ce point de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE).

Le but de ce bilan, réalisé avec l'aide des cantons, est de mettre en évidence les bonnes pratiques, mais aussi les lacunes et points faibles, a relevé Mathias Reynard, au nom de la commission pour la formation. Des recommandations seront ensuite émises pour améliorer la mise en œuvre de la CDE.

Depuis la ratification de la Convention sur les droits de l'enfant en 1997, la prise de conscience sur l'importance de la participation des enfants aux décisions les concernant

GROOMING

Draguer des mineurs en ligne devrait être puni

LES ADULTES DRAGUANT ET ASSAILLANT SEXUELLEMENT DES MINEURS SUR DES FORUMS DE DISCUSSIONS EN LIGNE DEVRAIENT POUVOIR ÊTRE POURSUIVIS PÉNALEMENT.

Le Conseil national a accepté tacitement lundi une motion de sa commission. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer. Sa commission avait émis un préavis négatif. Le «grooming» est fréquent et concerne près d'une fille sur trois. De plus, les jeunes sont abordés au bout de quelques minutes dans les chats. C'est n'est donc pas un phénomène rare, a argumenté Rebecca Ruiz (PS/VD), au nom de la commission.

Le but est de compléter les lacunes législatives dans le Code pénal afin de rendre le «grooming» avec des mineurs punissable, a-t-elle ajouté.

Lors d'un premier examen, la commission du Conseil des Etats a refusé de justesse de soutenir le texte. Elle estime que le droit actuel permet déjà de punir les relations sexuelles avec des mineurs initiées sur Internet. Faire tomber le couperet déjà au moment du «chat» à caractère sexuel serait excessif et impraticable.

Source: AT5, septembre 2014



À NE PAS MANQUER!

Congrès Mondial sur la justice juvénile 26–30.1.2015 – Genève (Suisse)

Centre International de Conférences de Genève – CICG

ORGANISÉ PAR LA SUISSE ET PAR LA FONDATION TERRE DES HOMMES, LE **CONGRES MONDIAL SUR LA JUSTICE JUVENILE** SE VEUT UNE ÉTAPE DE RÉFÉRENCE DANS L'APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES.

Les Etats et la société civile sont invité à y participer pour partager leurs expériences, leçons apprises et bonnes pratiques dans un esprit de dialogue entre les cultures et dans le respect des droits des enfants en conflit avec la loi, des enfants victimes et témoins, et ce dans l'intérêt de la communauté toute entière.

Le **Département fédéral des affaires étrangères**, l'**Office fédéral de la justice** et la **Fondation Terre des hommes** ont conçu l'Agenda du Congrès pour améliorer le système institutionnel de justice juvénile et faire respecter les droits fondamentaux des enfants concernés, en application des instruments juridiques ratifiés par les Etats.

L'Agenda a été construit selon les grands chapitres suivants:

- Lundi 26 janvier: **Accueil et ouverture du Congrès**
- Mardi 27 janvier: **Normes internationales et pluralité des systèmes juridiques**
La prévention
- Mercredi 28 janvier: **Renforce le système de justice juvénile**
- Jeudi 29 janvier: **Bonne pratique dans l'exécution des décisions**
- Vendredi 30 janvier: **Mécanismes internationaux et coopération régionale**
Clôture du Congrès

Les séances plénières se tiendront en 3 langues (anglais, français, espagnol), avec traduction simultanée et comporteront des présentations d'experts, des présentations de pays et des tables rondes. Les ateliers thématiques permettront aux participants de contribuer aux travaux du Congrès, dont les résultats seront centralisés par le Comité thématique pour diffusion. La documentation des ateliers sera mise à libre disposition des participants lors du Congrès.



© Tdh/Odile Meylan

Contact:

- Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies
E-mail: mission-geneve-oi@eda.admin.ch
- Fondation Terre des hommes
E-mail: JJ2015@tdh.ch
- Site internet: www.eda.admin.ch/eda/fr/cmjj.html

INSTITUT DE FORMATION PÉDAGOGIQUE
IFP
Association Genevoise
des Ecoles Privées



In medias, outil de prévention des addictions au moyen du dialogue philosophique

Une formation donnée par
Yaël Liebkind, spécialiste dans le
domaine de la prévention et
Alexandre Herriger, philosophe et
formateur indépendant

Samedi 31 janvier et
Dimanche 1^{er} février 2015
de 9:00 à 16:30

Samedi 28 février et
Dimanche 1^{er} mars 2015
de 9:00 à 16:30

Ecole La Passerelle
Chemin des Rayes 11
1222 Vézenaz

Informations et inscriptions:
www.ifp-ge.ch



ECOLE LA PASSERELLE

Acquérir et progresser